

Image not found or type unknown



Rupture conge parental suite nouvelle grossesse

Par **Neige3**, le **21/05/2014** à **23:57**

Bonjour ,

Pouvez-vous m'éclairer j'ai tellement de versions différentes entre le personnel de la CPAM et de la CAF: chaque interlocuteur a une version différente.

Je suis actuellement en congé parental depuis mi-janvier 2014 jusqu'au 9/09/2014 mais étant enceinte de bb3 mon congé maternité débute le 17/07/2014. Ai-je le droit d'interrompre mon congé parental en date du 16/07/2014 pour prétendre au congé maternité? Si oui, quelles sont les démarches à suivre? D'après la CAF c'est possible si mon employeur donne son accord et au niveau de la CPAM personne ne me donne la même réponse.

Merci de vos éclaircissements.